



LE MOT DU MAIRE

Espace Public, Espace privé

L'espace de vie ? C'est partout où nous vivons, il est notre environnement et, peut se diviser en deux : L'espace privé et l'espace public.

Notre espace privé, il nous appartient, tant intérieur qu'extérieur, il nous est personnel. Tout ce qui le constitue : son agencement, notre façon de vivre, nos comportements, traduiront nos sensibilités, nos goûts, notre attention aux autres. Nous en sommes individuellement les seuls gestionnaires, et, à ce titre, libres d'y faire ce que nous voulons, à condition qu'ils soient en conformité avec les règles d'urbanismes, de salubrité et bien sûr, que sous aucune forme, nous ne portions préjudice, atteinte à la qualité de vie, la sécurité, la tranquillité des autres.

L'espace public, appelé aussi domaine public, ce sont nos rues, trottoirs, places, parcs, pistes cyclables, allées piétonnes ... Le domaine public, sa raison d'être, ses aménagements sont des réponses à des besoins d'une vie en société tels que les déplacements en toute sécurité (trottoirs, voirie...), la rencontre, et l'animation (places, jardins...) Le domaine public est, selon les cas, géré, aménagé, entretenu par la commune, la communauté de communes, le conseil général, régional, l'état. Tout ce qui le constitue : son accessibilité, son usage, sont d'intérêt général. Chacun peut en user en respectant les règles de bon usage.

En réponse à des interrogations relatives à l'occupation légale du domaine public, lorsqu'une association organise une manifestation, une convention d'occupation du domaine public qui définit les obligations est passée entre l'association et la commune. En ce qui concerne l'occupation du domaine public (chaussée, trottoirs) à des fins commerciales sur une grande partie de l'année, et ses conséquences sur la sécurité, l'hygiène, ... l'occupation et l'usage de ces espaces publics feront l'objet, en concertation avec les bénéficiaires, d'un arrêté définissant les conditions dans lesquelles ils devront s'inscrire pour obtenir l'autorisation municipale d'occupation d'un espace public.

L'espace public, celui qui ne nous appartient pas à titre individuel, il est le NÔTRE à tous.

Jean LEFEVRE

130 ANS D'HISTOIRE - SUITE



Suite de l'article paru dans le numéro de mai.

Dès 1902, la fanfare accueille des clarinettes puis des flûtes, devenant ainsi l'orchestre d'harmonie dans sa forme encore actuelle. En 1906, elle prend le nom d'Harmonie Municipale de Giromagny. Désorganisée en août 1914, elle reprend ses activités après la guerre avec 21 musiciens seulement. Le 17 avril 1930, après 37 années de direction, Jules Viron cède sa place à Joseph Glangine.

A partir de 1931, la société musicale végètera jusqu'au conflit de 1940, dans un Giromagny en pleine crise industrielle. Après la guerre de 1939-1945, la reprise est difficile. Cependant, le 25 juillet 1948, elle obtient une distinction au concours d'Epinal et participe en 1951 au grand festival de Belfort.

Après le décès de Joseph Glangine en 1951, Maurice Demenus assure l'interim. En 1952, Emile Perrod prend la baguette jusqu'en 1957. Il la transmet à Etienne Izing, qui créera des cours de solfège gratuits et sera à l'origine de la féminisation de l'ensemble. Etienne Izing quitte Giromagny en 1964. Maurice Jovène, son successeur, reconstitue l'école de musique. Il démissionne en 1965.

Jean Hély, le chef en second, également trésorier de l'association depuis 1955 et professeur à l'Ecole de Musique prend tout naturellement la direction de l'ensemble.

Avec sa foi en la musique, Jean Hély relancera un orchestre réduit à 14 musiciens. Soucieux d'assurer la relève, il reconstruira, avec l'aide de son frère Michel, une nouvelle école de musique. Dès 1969, la société peut se produire lors de son 1er gala de printemps. Jean Hély décède en 1989 après 24 années de direction. C'est Michel Hély, chef en second, qui prendra la succession de son frère avant de démissionner en 1993.

L'harmonie sera placée sous la direction de Laurent Lehmann. Les jeunes musiciens sont formés à l'Ecole de Musique du Pays Sous Vosgien, celle de Giromagny ayant été fermée avec le départ de Michel Hély.

En 1994, Walter Demontrond prend sa succession. Sous son impulsion, la formation giromagnienne, renoue avec la tradition des concours. En 1999, l'Harmonie Municipale de Giromagny est primée au concours de Troyes.

Lors de l'assemblée générale 2008, Walter Demontrond transmet la baguette de chef à Cédric Martinez qui poursuit, non sans apporter sa touche personnelle, les orientations insufflées : rigueur, grande musicalité, variété du répertoire, mise en valeur de chaque instrument.

Une convention permet, depuis 2009, grâce au financement de la commune de Giromagny et de la communauté de communes La Haute Savoureuse un fonctionnement en liaison avec l'école de musique du Pays Sous Vosgien. Un atelier harmonie a été créé au sein de l'école. Il accueille les jeunes musiciens qui viennent déjà renforcer et renouveler les effectifs de l'ensemble qui a pris le nom d'"Orchestre d'Harmonie de la Ville de Giromagny" depuis son assemblée générale de 2010.

A l'occasion de cet anniversaire, la municipalité félicite tous les musiciens pour leurs prestations, le bureau de l'association et la Présidente Marie-Suzanne Nagellen pour tout le travail réalisé et la participation active à la vie de la commune.

Sources : « Les Fanfares sous Vosgiennes », François Liebelin, la Voûte n°10, décembre 1992 ; « La Fanfare de Giromagny - Harmonie Municipale », François Liebelin, éditions du Centre culturel de Giromagny.

Jacques Colin

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL

16 conseillers étaient présents et ou représentés pour une séance chargée convoquée par le maire, Jean LEFEVRE, comportant 20 points à l'ordre du jour parmi lesquels une place prépondérante était accordée au vote des comptes 2010 et des budgets 2011. *Rappelons en effet que la commune présente 2 budgets, le budget communal proprement dit et le budget correspondant à son activité d'exploitation forestière. Ce dernier est examiné en premier car de ses résultats dépend une partie des ressources du budget général.* Toutes les questions financières sont présentées par Christian CODDET, maire-adjoint chargé des finances et de la communication.

Le compte administratif de l'exploitation forestière pour 2010 fait apparaître un résultat de clôture en excédent de 9 620 € recouvrant un déficit de fonctionnement de 2 700 € et un excédent d'investissement de 11 960 € correspondant à des travaux reportés. Compte tenu des reports antérieurs et des restes à réaliser, le compte financier fait apparaître un solde positif de 42 672 € affecté au report à nouveau pour 2011. Tous ces éléments sont approuvés à l'unanimité ainsi que le compte de gestion du trésorier qui présente des résultats conformes aux écritures communales.

Dans la foulée, le programme des travaux pour 2011, établi sur proposition de l'ONF, est adopté à l'unanimité pour un montant de 2 870 € en investissement et 4 249 € en fonctionnement. Au total le budget d'exploitation forestière pour 2011 s'établit à 7 453 € en recettes et en dépenses d'investissement et à 52 681 € en recettes et en dépenses de fonctionnement, y compris un reversement au budget général de 30 000 €.

Après cet exercice, le compte administratif général 2010 est examiné. Il fait apparaître un résultat de clôture en excédent de 404 900 € recouvrant un excédent de fonctionnement de 462 350 € et un déficit d'investissement de 57 450 €. Compte tenu des reports antérieurs et des restes à réaliser, le compte financier affiche un solde positif de 526 863 € qui sont affectés à un report à nouveau. Ce compte administratif qui correspond en tous points au compte de gestion présenté par le trésorier est adopté à l'unanimité.

Compte tenu des résultats enregistrés et des engagements pris par la municipalité, le conseil approuve à l'unanimité le maintien des taux des différentes taxes au niveau des années antérieures, donc sans augmentation.

Le budget primitif de l'année 2011 est ensuite présenté en équilibre avec un montant de 2 702 650 € en fonctionnement et 2 183 244 € en investissement. Si le budget de fonctionnement est maintenu à un étiage voisin de celui des années

antérieures, conformément aux conclusions du débat d'orientation budgétaire tenu en début d'année, le budget d'investissement fait un bond spectaculaire avec plus qu'un doublement par rapport à l'année antérieure. Ceci correspond à l'arrivée à maturité de plusieurs projets d'aménagements suite à des études approfondies, dont notamment celui de l'avenue de Schwabmünchen. En contrepartie, la dette communale qui avait largement régressé depuis l'année 2000 et correspondait à 1 688 000 € au 31 décembre 2010 soit 73% du montant du budget de fonctionnement contre 2 366 758 € au 31 décembre 1999 soit 104% du montant du budget de fonctionnement (ce qui était par ailleurs tout à fait dans la norme des communes de même typologie) remontera avec la prévision d'un emprunt de 790 000 €, tout en restant inférieure en valeur relative (moins de 100 % du budget de fonctionnement) au montant enregistré en 2000. Il est à noter que cette orientation devrait se poursuivre en 2012 avec la programmation de la suite des aménagements envisagés par la municipalité (Parc du Paradis des Loups, rue des Casernes, faubourg de France, cheminement de la Savoureuse). Ce budget est adopté à l'unanimité.

Dans le cadre de l'aménagement de l'avenue de Schwabmünchen, plusieurs subventions sont sollicitées dont une subvention d'équipement des territoires ruraux (DETR), une subvention du CG 90 ainsi qu'une subvention parlementaire. Une participation du SMTC à l'équipement des arrêts de bus sera traitée ultérieurement. Rappelons également que le SIAGEP contribuera largement aux frais d'enfouissement des réseaux.

Le Conseil approuve ensuite à l'unanimité 1) le renouvellement de 2 concessions de prise d'eau ; 2) la modification des compétences de la CCHS a) en matière d'aménagement de l'espace communautaire relatif aux quais des arrêts de bus et aux études d'amélioration de l'offre de services de transport en commun ; b) en matière de voirie d'intérêt communautaire en intégrant la voie d'accès à la zone d'activité de la Fonderie à Lepuix-Gy ; c) ainsi qu'en matière de soutien aux associations sportives contribuant au rayonnement de l'espace communautaire ; 3) la signature d'une convention avec le SIAGEP portant sur une participation au dispositif de gestion des certificats d'économie d'énergie.

Pour terminer le Conseil se penche sur une mise à jour des tarifs des services communaux, notamment ceux concernant le marché du samedi, avec l'adoption d'une tarification au mètre linéaire et l'institution d'un tarif d'encouragement pour les camelots présents à l'année.

CHRISTIAN CODDET

4 H E U R E S U T T

33 équipes s'étaient donné rendez-vous le dimanche 15 mai pour les 4H VTT de Giromagny. Un plateau peu fourni cette année mais de qualité avec la présence de Fabien Canal, Alrick Martin et Clauzel Perrine, respectivement 1^{er} et 8^{ème} espoirs et 1^{ère} cadette lors de la dernière coupe de France à St-Brieux. L'Alsace était représentée en nombre avec de sérieux prétendants.

Le circuit de 6 km tracé autour du fort Dorsner proposait quelques variantes par rapport aux années précédentes, apportant un surcroît de technicité apprécié des coureurs. Ce sont nos champions locaux, Fabien Canal et Alrick Martin qui l'ont emporté, devançant une équipe alsacienne, Lucas Garbellotto - Arnold Flandre et une autre paire giromagnienne, Jonathan Altmeyer - Fabien Braggia. Chez les jeunes, Lucile Burillard et Thomas Prenez, tous 2

membres du team Cube Giromagny ont pris la 2^{ème} place derrière l'équipe alsacienne Perrine Clauzel - Julien Lamour.



QUI ETES VOUS NOEL BARTHELEMY ?



Noël Barthélemy est natif de Rougemont Le Château. Père d'un petit garçon de 5 ans, il est titulaire d'un CAP en maçonnerie traditionnelle et d'une licence en soudure. Depuis son enfance il est passionné par les travaux manuels. Ses différents emplois dans de nombreux secteurs d'activités du

bâtiment lui ont permis, au fil des années, d'acquérir polyvalence et expérience. Le 10 janvier 2011, après une longue étude de marché, il a décidé de créer son auto entreprise sous le nom de BRICOL'TOUT. Son épouse Béatrice le soutient et l'aide dans les démarches administratives.

Le concept de son entreprise est simple : Aider les particuliers dans divers travaux intérieurs et extérieurs à moindre coût : service à la personne, déneigement, maintenance, lavage de vitres, jardinage, création et entretien des espaces verts, rénovation, peinture, tapisserie, placoplâtre, maçonnerie... Son tarif est unique pour tous les travaux ; devis gratuit ; déplacements non facturés pour les habitants du canton de Giromagny.

Contacts BRICOL' TOUT : 4, Rue du Rosemont ; 90200 Giromagny ; 06.36.34.69.42 / 09.53.31.78.93 / bricolout90@gmail.com.

Jacques Colin

E U R E K A

Environ 65% des personnes de plus de 60 ans se plaignent de petits trous de mémoire : perdre ses clés, égarer ses lunettes, ne plus trouver un nom ou un mot . . . Ce n'est pas un phénomène grave, juste un petit manque d'entraînement des fonctions cérébrales.

Pac Eurêka est une méthode d'activation cérébrale qui permet d'entretenir la mémoire, de stimuler le désir d'apprendre au cours d'échanges organisés dans une ambiance chaleureuse et créative.

La Municipalité, avec la Mutualité Sociale Agricole, met en place un programme PAC EUREKA qui se déroulera cet automne, à la Mairie de Giromagny.

Une réunion d'information est organisée le mardi 28 juin à 14H00, en salle des fêtes de la Mairie. Prenez soin de votre mémoire, cultivez-la avec Pac Eurêka.

Marie-Françoise BONY

C O N S E I L C C H S D U 2 6 A V R I L

Le 26 avril, le Conseil de la CCHS était réuni sous la présidence de Daniel ROTH, pour une séance largement consacrée au budget 2011. 18 membres étaient présents et 5 étaient représentés.

Parmi les principales délibérations on notera les suivantes qui ont toutes fait l'objet d'une approbation à l'unanimité sauf mention contraire dans le texte.

Un premier ensemble de délibérations concerne la nouvelle prise de compétence "Bibliothèques-Médiathèques". Il s'agit :

- 1) de l'acceptation de la mise à disposition de la CCHS des personnels communaux antérieurement affectés à ce service dans les communes;
- 2) du remboursement des frais qui resteraient supportés par les communes dans la période transitoire;
- 3) du transfert gratuit par les communes des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence;
- 4) de la création d'une régie de recettes.

Le Conseil se penche ensuite sur le budget annexe de recouvrement des frais de collecte et de traitement des ordures ménagères. La communauté doit à ce titre répercuter les sommes demandées par le SICTOM. L'augmentation des frais de traitement ainsi que le relâchement constaté dans le tri au cours de l'année 2010 conduisent inexorablement à un ajustement des tarifs à la hausse de 4,74 % pour les communes à 1 ramassage par semaine et de 8,48 % pour la commune de Giromagny à 2 ramassages par semaine où l'évolution en tonnage la plus forte a été constatée. Rappelons que la situation devrait être uniformisée en 2012 suite à l'adoption de la redevance incitative (cf. documentation distribuée par le SICTOM).

Le budget général de la Communauté est ensuite abordé avec de profondes évolutions suite à la suppression de la taxe professionnelle. Le Conseil doit donc tout d'abord décider des taux qui seront appliqués pour les taxes foncières et d'habita-

tion qui se substituent à la TPU par transfert des parts départementales et régionales; sur proposition du président, le Conseil adopte un maintien des taxes au niveau de ce qu'elles étaient lors de leur perception par le département et la région (à savoir 9,54 % pour la taxe d'habitation, 3,29 % sur le foncier non bâti et 27,79 % sur le foncier bâti). Ensuite, compte tenu des efforts importants qui restent à consentir pour l'achèvement du réseau de collecte des eaux usées, le Conseil approuve une contribution exceptionnelle de 1 000 000 € du budget général au budget d'investissement du réseau d'assainissement. Sur ces bases, le budget général primitif de la Communauté est arrêté à 5 495 332 € en fonctionnement et 8 400 956 € en investissement.

Le budget primitif du service de l'assainissement quant à lui s'équilibre à 1 435 383 en fonctionnement et 3 126 589 en investissement grâce à l'apport du budget général.

Le point suivant porte sur le renouvellement de la convention avec la Maison du Tourisme de Belfort qui est approuvé à la majorité (un vote contre).

Le Conseil traite ensuite de plusieurs demandes de subventions dans le cadre de la construction du nouveau Centre Socioculturel à savoir : une demande de 366 750 € auprès du CG90 au titre de la médiathèque intercommunale ; une demande de 489 000 € auprès de la DRAC (Direction Régionale des Activités Culturelles) au même titre que précédemment ; une demande de 100 000 € auprès du FNADT (Fond National d'Aménagement du Territoire) au titre de la construction du Pôle Culturel, Social et Sportif Intercommunal à Giromagny ; une demande de 120 000 € au titre de la DETR (Équipement des Territoires Ruraux) au même titre que précédemment. Le montant global des subventions attendues s'élève ainsi à 2 376 600 € sur un budget de construction prévu de 6 487 662 € soit 36,8 % du coût des travaux.

CHRISTIAN CODDET

GIROPRACTIQUE

Gendarmerie : 03 84 29 30 17
Mairie : 03 84 27 14 18
Pompiers :18
SAMU :15
EDF : 08 10 33 32 25
GDF : 08 10 43 30 25
Syndicat des eaux : 03 84 29 50 19
CCHS assainissement: 03 84 27 15 98
Pharmacie : 03 84 27 72 16
Médecin de garde: 3966

Contacts internet à disposition:
mairie@giromagny.fr
giro.com@giromagny.fr

EN JUIN...

Jeudi 2 : # Atelier Equilibre en salle des fêtes de la mairie de 15H45 à 16H45.

Dimanche 5 : # Challenge Canda à la halle sportive.

Mercredi 8 : # Hommage aux morts pour la France en Indochine à 19H15.

Samedi 18 : # Commémoration de l'Appel du 18 juin au square du Souvenir à 19H15;

Tournoi de foot "jeunes" du FC Giro-Lepuix;

Début de la fête foraine place De Gaulle.

Dimanche 19 : # Trophée international des jeunes vététistes au Ballon d'Alsace;

Marathon VTT des Ballons et Marchés du terroir organisé par le Club Alpin; RDV sur le parking d'Intermarché;

Fête foraine et fête de la musique à 14H00.

Jeudi 23 : # Concours bouliste en triplettes pour les plus de 55 ans au centre ville.

Vendredi 24 : # Conseil Municipal à 19H00.

Samedi 25 : # Tournoi de sixte du FC Giro-Lepuix.

Feu de la Saint Jean au stade de Lepuix-Gy.

Dimanche 26 : # Compétition hippique au Centre Hippique des Prés Heyd.

Tous les anciens numéros de ce journal sont accessibles sur:
<http://www.giromagny.fr>

Mise en page

Christian CODDET

Direction de la publication

Jean LEFEVRE

Imprimé en 1800 ex. par SELECTA
N° 114 - Dépôt légal 06-2011

RUE WARNOD - SUITE



Suite à notre article sur André WARNOD dans notre série "histoire de rues", nous avons eu le plaisir de recevoir Jeanine WARNOD, fille d'André, le 14 mai, à la médiathèque intercommunale de Giromagny.

Jeanine Warnod a suivi la voie tracée par son père. Ses travaux d'historiographe des années Picasso au bateau lavoir, ses monographies de Max Jacob et de Suzanne Valadon entre autres lui ont valu le prix de l'académie des Beaux Arts. Critique d'art au Figaro, elle écrit dans la rubrique "Spectacles".

A Giromagny, elle a retrouvé les lieux de ses vacances, ses racines...et elle a offert à la médiathèque des livres de son père. Elle a aussi profité de l'occasion pour nous apporter quelques précisions et même rectifier quelques erreurs qui s'étaient glissées dans notre article.

Tout d'abord, André était le fils d'Edouard Warnod et d'Alice Herr et non de Laure Boigeol. Ses frères et sœurs étaient trois : Robert, Pierre, Marie Louise ; quant à Paul Warnod qui fut maire de Giromagny de 1895 à 1919, il était son oncle et non son frère. Finalement son épouse avait pour nom de jeune fille CAHEN et non Cohen.

André WARNOD écrivait ses romans dans le jardin de sa tante à Giromagny, où il passait ses vacances en famille, tous les mois d'août. En complément aux ouvrages mentionnés précédemment on peut ajouter « les Berceaux de la Jeune Peinture » publié en 1925 où il donne pour la première fois le nom "d'Ecole de Paris" au mouvement des artistes de Montmartre et de Montparnasse, ainsi entrés dans l'histoire de l'art ; « Visage de Paris », un ouvrage sur l'histoire de l'art publié en 1933 ; « Le chèque volé », un roman publié en 1934 dont l'histoire se déroule à Giromagny ; « Fils de Montmartre », un ouvrage publié en 1955 où il relate ses souvenirs et mentionne Giromagny.

A sa mort, en 1960, il fut enterré, selon ses désirs, au cimetière protestant de Giromagny dans la tombe de Louis et Jeanne Bellenot, sœur d'Edouard, son père.

En 1977 un hommage lui a été rendu par une exposition au Centre Socio Culturel et en 1985, pour le centenaire de sa naissance, par le musée d'art moderne de la Ville de Paris.

Marie-Pascale KLEIN

B R E V E S

Inscription concours fleurissement

Vous fleurissez votre maison, votre jardin, votre balcon ? Alors participez au Concours des Maisons, Jardins et Balcons fleuris. Qu'il soit suspendu, en terrasse ou en pot, cultivez votre jardin et participez nombreux à l'embellissement de Giromagny. Ce concours a pour objet de récompenser les actions menées par les habitants en faveur de l'embellissement et du fleurissement de leur quartier. Pour participer, il suffit de s'inscrire à la mairie où chaque participant pourra retirer un exemplaire du règlement du concours. Cette inscription pourra se faire par téléphone en appelant le 03 84 27 14 18. L'agenda du concours est le suivant : 30 juin : date limite d'inscription à la mairie; courant juillet : premier passage du jury à l'improvisé ; août : deuxième passage du jury ; octobre : remise des prix en mairie lors d'une réception en présence de tous les participants.

Canicule

Dans le cadre du plan "canicule" la mairie est appelée à constituer un registre nominatif des personnes âgées ou dépendan-

tes vivant à leur domicile (+ de 65 ans ou + de 60 ans si inaptes au travail et/ou handicapées). La finalité de ce registre est de permettre d'organiser un contact en cas de déclenchement d'un plan d'alerte. L'inscription sur ce registre est facultative mais vivement recommandée. Vous pouvez le faire par écrit à l'adresse de la mairie, Grand rue, 90200 Giromagny, en mentionnant votre nom, adresse, téléphone et tout autre renseignement utile ou bien par internet (maire@giromagny.fr) ou encore par téléphone au 03 84 27 14 18.

Fête de la musique

Le dimanche 19 juin, dans la salle des fêtes de la mairie, à l'occasion de la fête de la musique, l'orchestre d'harmonie de Giromagny se produira à 14H30. Suivront, de 15H30 à 17H30, la chorale des enfants de l'école de musique, la classe de trompettes, l'atelier harmonie et l'ensemble baroque puis à 17H30, le groupe de variétés des Fantazik's. A 20H00, à l'église Saint-Jean-Baptiste, les chœurs grégoriens de Giromagny donneront un concert "chœur et orgue".